

**PROJET DE LOI
DE FINANCES RECTIFICATIVE,
EXERCICE 2024**

Adopté par le Gouvernement

**CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET
CHARGES DE L'ETAT**

Article 1: Sont annulées au budget de l'Etat, exercice 2024, les ressources et les charges ci-après :

1- Ressources : 111.224.783.000 francs CFA

- Recettes fiscales 17.201.391.000 francs CFA ;
- Recettes non fiscales 695.000.000 francs CFA ;
- Dons-projets 40.809.801.000 francs CFA ;
- Emprunts-projets 43.125.019.000 francs CFA ;
- Titres publics 9.393.572.000 francs CFA.

2- Charges : 137.267.954.000 francs CFA

- Dépenses de biens et services 3.614.000 francs CFA ;
- Transferts courants 9.375.193.000 francs CFA ;
- Dépenses en capital 127.889.147.000 francs CFA.

Article 2: Sont ouvertes au budget de l'Etat, exercice 2024, les ressources et les charges ci-après :

1- Ressources : 182.654.379.000 francs CFA

- Recettes fiscales..... 88.459.898.000 francs CFA ;
- Recettes non fiscales..... 10.865.000.000 francs CFA ;
- Emprunts-projets..... 57.898.087.000 francs CFA ;
- Dons projets 19.768.136.000 francs CFA ;
- Appuis budgétaires 4.000.188.000 francs CFA ;
- Comptes d'affectation spéciale...1.663.070.000 francs CFA.

2- Charges : 208.697.551.000 francs CFA

- Dépenses de biens et services 26.619.173.000 francs CFA ;
- Transferts courants..... 16.440.720.000 francs CFA ;
- Dépenses en capital..... 92.716.081.000 francs CFA ;
- Dépenses en atténuation de recettes.... 71.258.507.000 francs CFA ;
- Comptes d'affectation spéciale... 1.663.070.000 francs CFA.

Article 3 : Les articles 1, 3, 4, 5, 16, 17, 18, 20, 21 22, 23, 25, 26, 27 et 28 de la loi n° 2023-017 du 27 décembre 2023 portant loi de finances initiale, exercice 2024, sont abrogés et remplacés comme suit :

Article Premier nouveau : Ressources et charges du budget de l'Etat

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2024 s'équilibre en ressources et en charges à 2.250.600.606.000 FCFA.

Il est composé de recettes et de dépenses budgétaires, de ressources et de charges de trésorerie ainsi que de recettes et de dépenses des comptes spéciaux du Trésor.

Article 3 nouveau : Evaluation des ressources du budget de l'Etat

Les ressources du budget de l'Etat pour l'exercice 2024 s'élèvent à 2.250.600.606.000 FCFA. Elles sont composées de :

- ressources du budget général : 2.244.739.454.000 FCFA, dont 1.343.499.250.000 FCFA de recettes budgétaires et 901.240.204.000 FCFA de ressources de trésorerie ;
- recettes des comptes spéciaux du Trésor : 5.861.152.000 FCFA.

Article 4 nouveau : Recettes budgétaires et ressources de trésorerie

Les recettes budgétaires sont composées de :

- recettes fiscales : 1.113.371.327.000 FCFA ;
- recettes non fiscales : 72.147.344.000 FCFA ;
- appuis budgétaires : 16.791.188.000 FCFA ;
- dons-projets : 141.189.391.000 FCFA.

Les ressources de trésorerie sont constituées de :

- titres publics : 598.566.679.000 FCFA ;
- emprunts projets : 155.453.525.000 FCFA ;
- autres emprunts : 147.220.000.000 FCFA.

Article 5 nouveau : Recettes des comptes spéciaux du Trésor

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor pour l'exercice 2024 ne comprennent que celles des comptes d'affectation spéciale et sont de 5.861.152.000 FCFA.

Article 16 nouveau : Autorisations d'engagement (AE)

Les autorisations d'engagement (AE) sont définies comme la limite supérieure des dépenses en capital pouvant être juridiquement engagées au cours de l'exercice.

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2024, le gouvernement dispose d'autorisations d'engagement qui s'élèvent à 964.136.708.000 FCFA.

Article 17 nouveau: Crédits de paiement (CP)

Les crédits de paiement (CP) sont définis comme la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Ils correspondent aux besoins de paiement (trésorerie) de l'exercice concerné, compte tenu du rythme de réalisation des engagements juridiques actés au titre de l'exercice ou de celui des années antérieures.

Au titre de l'exercice 2024, les crédits de paiement sont évalués à 1.711.971.376.000 FCFA pour l'ensemble des dépenses, décomposé comme suit:

- dépenses ordinaires : 1.107.094.635.000 FCFA ;
- dépenses en capital : 599.015.589.000 FCFA ;
- dépenses des comptes spéciaux du Trésor : 5.861.152.000 FCFA.

Article 18 nouveau : Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses ordinaires et les dépenses en capital.

Les dépenses ordinaires sont constituées de :

- charges financières de la dette publique : 160.715.509.000 FCFA dont 135.093.043.000 FCFA au titre de la dette intérieure et 25.622.466.000 FCFA au titre de la dette extérieure ;
- dépenses de personnel : 321.708.937.000 FCFA ;
- dépenses de biens et services : 190.769.093.000 FCFA ;
- dépenses de transferts courants : 215.765.001.000 FCFA ;
- dépenses en atténuation des recettes : 218.136.095.000 FCFA ;

Les dépenses en capital, d'un montant de 599.015.589.000 FCFA, comprennent les :

- dépenses d'investissement (hors PIP) : 109.516.215.000 FCFA ;
- projets d'investissement : 489.499.374.000 FCFA.

Article 20 nouveau : Dépenses des comptes spéciaux du Trésor

Les dépenses des comptes spéciaux du Trésor sont les dépenses relatives aux comptes d'affectation spéciale pour un montant de 5.861.625.000 FCFA.

Article 21 nouveau : Solde budgétaire

Les recettes et les dépenses budgétaires de l'Etat font ressortir un solde budgétaire déficitaire d'un montant de 362.610.974.000 FCFA.

N°	INTITULE	MONTANT (en milliers de francs CFA)
1	TOTAL DES RECETTES BUDGETAIRES	1 343 499 250
2	RECETTES FISCALES	1 113 371 327
3	COMMISSARIAT DES IMPÔTS	534 266 055
4	Recettes liquides	460 318 988
5	Recettes non liquides	73 947 067
6	COMMISSARIAT DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS	579 105 271
7	Recettes liquides	434 916 244
8	Recettes non liquides	144 189 028
9	RECETTES NON-FISCALES	72 147 344
10	DONS	157 980 579
11	Dons projets	141 189 391
12	Appuis budgétaires	16 791 188
13	TOTAL DES DEPENSES BUDGETAIRES	1 706 110 224
14	DEPENSES ORDINAIRES	1 107 094 635
15	Charges financières de la dette publique	160 715 509
16	Dette intérieure	135 093 043
17	Dette extérieure	25 622 466
18	Dépenses de personnel	321 708 937
19	Dépenses d'acquisition de biens et services	190 769 093
20	Dépenses de transferts courants	215 765 001
21	Dépenses en atténuation de recettes	218 136 095
22	DEPENSES EN CAPITAL	599 015 589
23	Dépenses d'investissement (hors PIP)	109 516 215
24	Projets d'investissement	489 499 374
25	Sur ressources internes	192 856 458
26	Sur ressources externes	296 642 916
27	Emprunts	155 453 525
28	Dons	141 189 391
29	SOLDE BUDGETAIRE	-362 610 974

Article 22 nouveau : Solde de trésorerie et financement du déficit

Les ressources et les charges de trésorerie dégagent un solde excédentaire d'un montant de 362.610.974.000 FCFA.

N°	INTITULE	MONTANT (en milliers de francs CFA)
1	RESSOURCES DE TRESORERIE	901 240 204
2	Titres publics	598 566 679
3	Emprunts - projets	155 453 525
4	Autres emprunts	147 220 000
5	CHARGES DE TRESORERIE	538 629 230
6	Amortissement dette intérieure	410 809 632
7	Amortissement dette extérieure	127 819 598
8	SOLDE DE TRESORERIE	362 610 974

Le déficit budgétaire est entièrement financé par le solde de trésorerie.

Article 23 nouveau : Equilibre global

Pour l'année 2024, l'équilibre du budget de l'Etat s'établit en recettes et dépenses budgétaires, en ressources et charges de trésorerie et en recettes et dépenses des comptes spéciaux du Trésor à 2.250.600.606.000 FCFA.

Article 25 nouveau : Répartition des programmes par ministère

Le programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions représentatif d'une politique publique clairement définie dans une perspective de moyen terme. Les comptes spéciaux du trésor sont considérés comme des programmes budgétaires. Aux programmes sont associés des objectifs précis, arrêtés en fonction des finalités d'intérêt général et des résultats attendus.

Un programme peut regrouper tout ou partie des crédits d'une direction, d'un service, d'un ensemble de directions ou de services d'un même ministère.

Au titre de l'exercice budgétaire 2024, cent dix-huit (118) programmes concourant à l'atteinte des objectifs de politiques publiques sont inscrits au sein des ministères dont trente-trois (33) programmes pilotages et quatre-vingt-cinq (85) programmes opérationnels y compris six (06) programmes relatifs aux comptes d'affectation spéciale. Le montant des crédits de paiement (CP) ouverts sur ces programmes est de 1.026.524.027.000 FCFA, réparti par programme comme suit :

Tableau récapitulatif des programmes et dotations ministériels

SEC	MINISTERES	PROGRAMMES / DOTATIONS	2 024 (millier de FCFA)	
			AE	CP
121	Ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel	Pilotage et soutien aux services de l'IFSI	41 500	139 032
		Inclusion financière et secteur informel	10 000	544 203
		TOTAL	51 500	683 235
210	Ministère de l'économie et des finances	Pilotage et soutien des services du MEF	2 536 146	3 914 422
		Mobilisation des ressources financières	0	20 210 913
		Gestion macroéconomique	5 839	344 227
		Programmation et gestion budgétaire	19 799	2 978 332
		Gestion de la trésorerie de l'Etat, production des comptes publics et sauvegarde du patrimoine de l'Etat	7 046 115	9 978 951
		Contrôle, audit des finances publiques et lutte contre la fraude et la corruption	21 348	1 811 684
		TOTAL	9 629 247	39 238 529
220	Ministère du plan et de la coopération	Pilotage et Soutien aux services du ministère du plan et de la coopération	85 000	689 915
		Planification du développement	2 959 467	4 390 519
		Coopération au développement	2 000	396 342
		Aménagement du territoire	919 063	841 665
		TOTAL	3 965 530	6 318 441

SEC	MINISTERES	PROGRAMMES / DOTATIONS	2 024 (millier de FCFA)	
			AE	CP
230	Ministère des affaires étrangères, de l'intégration Africaine et des togolais de l'extérieur	Pilotage et soutien aux services du ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur	132 701	1 223 244
		Diplomatie économique et rayonnement du Togo aux plans sous régional, régional et international	210 799	19 343 103
		Mobilisation de la diaspora et placement des togolais dans les Organisations internationales	17 000	168 200
		TOTAL	360 500	20 734 547
240	Ministère du développement à la base, de l'inclusion financière, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes	Pilotage et soutien aux services du MDBJEJ	94 500	236 133
		Développement à la base	13 445 866	15 860 605
		Jeunesse	1 328 305	6 012 466
		Artisanat	0	0
TOTAL	14 868 671	22 109 204		
310	Ministère des armées	Dotation : Défenses	30 768 758	48 512 194
		Pilotage et soutien du Ministère	146 440	7 462 705
		Préparation et emploi des Forces	1 169 863	27 404 552
		Equipement Logistique et Soutien Interarmées	10 985 728	45 583 052
		Anciens Combattants, Mémoires, Lien Armée Nation	30 740	148 665
		TOTAL	43 101 529	129 111 168
410	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière	Pilotage et soutien aux services du MATDDT	285 500	680 699
		Décentralisation et déconcentration	15 395 192	27 678 444
		Gouvernance politique et institutionnelle	3 000	346 482
		Développement des territoires	103 000	856 313
TOTAL	15 786 692	29 561 939		
420	Ministère de la justice et de la législation, garde des sceaux	Pilotage et soutien des services du ministère de la justice	8 677 784	2 388 151
		Administration de la justice	0	3 392 375
		Accès au droit et à la justice	0	175 007
		Administration pénitentiaire et réinsertion	0	1 848 133
		TOTAL	8 677 784	7 803 666
430	Ministère de la sécurité et de la protection civile	Dotation : Sécurité	0	1 237 007
		Pilotage et soutien des services du MSPC	1 000 000	2 403 626
		Sécurité intérieure et transfrontalière	553 467	22 756 767
		Protection civile	1 167 005	2 322 829
TOTAL	2 720 472	28 720 229		
510	Ministère des enseignements primaire et secondaire	Pilotage et soutien des services du MEPSTA	642 196	16 975 383
		Enseignements Préscolaire et Primaire	7 998 647	103 010 828
		Enseignement secondaire général	2 864 346	58 542 256
		Enseignement technique et Formation professionnelle	3 009 465	10 288 600
		Artisanat	0	0
		TOTAL	14 514 654	188 817 067
530	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Pilotage et soutien aux service du MERS	285 759	703 403
		Enseignement supérieur : orientation et promotion de la formation professionnelle vers les métiers proritaires	33 844	40 962 166
		Recherche et innovation	5 687 482	5 097 009
		TOTAL	6 007 085	46 762 578
610	Ministère de la santé et de l'hygiène publique	Pilotage et soutien des services du MSHP	145 500	5 358 061
		Offre de services de santé de qualité et lutte contre la maladie	27 916 795	65 049 912
		Couverture Santé Universelle	59 727 769	35 246 021
		Réponse aux urgences sanitaires	12 260 951	14 886 477
		TOTAL	100 051 015	120 540 471
611	Ministère de l'accès aux soins et de la couverture sanitaire	Pilotage et soutien des services du MSHP	15 000	93 230
		Couverture Santé Universelle	1 000	2 079 607
		TOTAL	16 000	2 172 837
710	Ministère de la réforme des services publics, du travail et du dialogue social	Pilotage et soutien aux services du ministère en charge de la fonction publique	450 647	879 518
		Fonction publique	0	644 978
		Modernisation de l'administration publique	710 000	992 284
		Emploi	0	1 973 485

SEC	MINISTERES	PROGRAMMES / DOTATIONS	2 024 (millier de FCFA)	
			AE	CP
		Travail	0	1 122 228
		Protection sociale	0	0
		TOTAL	1 160 647	5 612 492
720	Ministère de la communication, des médias et de la culture	Pilotage et soutien aux services du ministère de la communication et des médias	71 850	583 804
		Communication et information	31 150	3 376 424
		TOTAL	103 000	3 960 228
740	Ministère de l'action sociale, de la solidarité et de la promotion de la femme	Pilotage et soutien aux services du ministère	173 000	1 552 294
		Promotion de l'action sociale	194 000	746 826
		Protection de l'enfant	0	368 945
		Genre et promotion de la femme	408 160	889 589
		Alphabétisation et éducation non formelle	0	187 627
		TOTAL	775 160	3 745 281
750	Ministère des sports et loisirs	Pilotage et soutien aux services du MSL	805 346	1 843 572
		Sports	0	4 834 595
		Loisirs	0	40 099
		TOTAL	805 346	6 718 266
760	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière	Pilotage et soutien aux services du MUHRF	92 500	314 505
		Développement des infrastructures de production de l'information géographique	502 000	566 036
		Logement décent	5 926 350	1 637 799
		Cadre de vie	35 069 237	9 875 572
		TOTAL	41 590 087	12 393 912
810	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural	Pilotage et soutien aux services du ministère	1 706 808	6 915 301
		Organisation de l'espace agricole et des filières agricoles, animales et halieutiques	18 486 864	7 269 518
		Amélioration de la productivité et valorisation des produits	13 815 762	21 634 545
		Sécurité alimentaire et résilience des populations	17 085 225	17 631 483
		TOTAL	51 094 659	53 450 847
811	Ministère de l'eau et de l'assainissement	Pilotage et soutien des services du MEHV	97 000	569 045
		Gestion intégrée des ressources en eau	202 000	231 874
		Approvisionnement en eau potable	62 423 827	16 754 880
		Assainissement collectif des eaux pluviales, des eaux usées et excréta	3 821 950	616 144
		TOTAL	66 544 777	18 171 944
813	Ministère de l'économie maritime et de la protection côtière	Pilotage et soutien aux services du ministère	34 500	228 899
		Transport maritime	8 500	129 740
		Développement de la pêche et de l'aquaculture	2 901 500	1 698 638
		Développement et protection du littoral	0	12 954
		TOTAL	2 944 500	2 070 231
820	Ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale	Pilotage et soutien des services du MCICL	78 500	345 893
		Commerce et consommation locale	13 200	40 151 622
		Secteur privé	5 800	939 427
		Artisanat	3 000	726 943
		TOTAL	100 500	42 163 885
821	Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements	Pilotage et soutien des services du MPI	84 000	234 938
		Promotion des investissements	1 098 167	275 974
		Industrie	205 500	482 229
		TOTAL	1 387 667	993 141
830	Ministère des travaux publics et des infrastructures	Pilotage et soutien aux services du Ministère des Travaux Publics	38 000	462 565
		Réseaux de routes nationales	92 623 873	82 020 171
		Développement des bâtiments publics	5 776 807	3 613 980
		TOTAL	98 438 680	86 096 717
831	Ministère du désenclavement et des pistes rurales	Pilotage et soutien aux services du ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales (MDPR)	0	122 248
		Développement et extension du réseau des pistes rurales	109 293 444	46 032 913
		TOTAL	109 293 444	46 155 161
832	Ministère des transports routiers, ferroviaire et aérien	Pilotage et soutien aux services du MTRAF	10 750	196 641
		Transport aérien	8 367 328	3 318 919
		Services de transports routiers et ferroviaires	56 432 771	7 067 069
		TOTAL	64 810 849	10 582 629

SEC	MINISTERES	PROGRAMMES / DOTATIONS	2 024 (millier de FCFA)	
			AE	CP
840	Ministère des mines et des ressources énergétiques	Pilotage et soutien	53 500	366 857
		Mines	1 326 080	846 373
		Energie	86 392 665	42 116 984
		TOTAL	87 772 245	43 330 214
850	Ministère du tourisme	Pilotage et soutien aux services du MCT	103 000	813 145
		Culture	0	760 960
		Tourisme	2 010 775	533 517
		TOTAL	2 113 775	2 107 622
860	Ministère de l'environnement et des ressources forestières	Pilotage et soutien	640 879	1 605 260
		Gestion durable des écosystèmes	6 886 168	5 218 543
		Environnement et mobilité durable	26 014 284	7 967 325
		TOTAL	33 541 331	14 791 128
870	Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale	Pilotage et soutien aux services du MENTD	51 500	141 746
		Infrastructures numériques et postales	19 129 507	5 334 508
		Digitalisation des activités économiques et sociales	20 911 126	19 654 040
		TOTAL	40 092 133	25 130 294
920	Ministère des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté, des relations avec les institutions de la République	Pilotage et soutien des actions du MDHFCRIR	51 500	402 523
		Promotion et protection des droits de l'homme	0	41 966
		Consolidation de la démocratie et de la paix	0	21 745
		Formation à la citoyenneté	0	109 459
		Relations avec les institutions de la République	0	39 279
		TOTAL	51 500	614 972
TOTAL GENERAL			822 370 979	1 020 662 875

Programmes comptes d'affectation spéciale (CAS)

LIBELLE DU CAS	Montant 2024 (en milliers de francs CFA)
Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle	
Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP)	1 832 000
Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie	
Fonds spécial de développement de l'habitat (FSDH)	1 428 305
Ministère de l'industrie et du tourisme	
Fonds de promotion et de développement du tourisme (FPDT)	579 000
Ministère de l'environnement des ressources forestières	
Fonds national de développement forestier (FNDF)	502 320
Ministère des sports	
Fonds national du développement du Sport (FONADES)	1 262 527
Ministère de l'eau et de l'assainissement	
Fonds de gestion intégré des ressources en eau (F-GIRE)	257 000
TOTAL	5 861 152

Article 26 nouveau : Ouverture des dotations au profit des ministères et institutions

Conformément à l'article 45 de la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances, cette deuxième partie de la loi de finances fixe, pour le budget général et les comptes spéciaux du Trésor, le plafond des crédits de paiement ouverts au titre des dotations et programmes ainsi que le plafond des autorisations d'engagement des projets d'investissement. Elle définit également les modalités de répartitions des fonds de concours, approuve les conventions financières de l'Etat et énonce des dispositions diverses.

Les crédits budgétaires non répartis en programme sont répartis en dotations. Chaque dotation regroupe un ensemble de crédits globalisés destinés à couvrir des dépenses spécifiques auxquelles ne peuvent être directement associés des objectifs de politique publique ou des critères de performance.

Au titre de l'exercice budgétaire 2024, il est ouvert des dotations d'un montant de 685.447.348.000 FCFA au profit des institutions et des crédits globaux et se répartissent comme suit :

Tableau récapitulatif des dotations des institutions

SECT°	MINISTERES / INSTITUTIONS	PROGRAMMES / DOTATIONS	2024 (Montant en milliers FCFA)	
			AE	CP
INSTITUTIONS			12 272 553	39 595 927
110	Assemblée nationale	Dotation : Assemblée nationale	1 027 264	6 575 900
120	Présidence de la République	Dotation : Pilotage stratégique de la PR	1 311 332	25 230 906
130	Premier ministre	Dotation : Pilotage stratégique de la primature	103 000	1 376 036
131	Secrétariat Général du Gouvernement	Dotation : Pilotage stratégique du SGG	96 500	338 616
140	Cour constitutionnelle	Dotation : Cour constitutionnelle	526 817	785 253
150	Cour suprême	Dotation : Cour suprême	51 500	792 541
160	Médiateur de la République	Dotation : Médiateur	25 000	112 675
170	Cour des comptes	Dotation : Cour des comptes	9 131 140	2 902 003
180	Conseil économique et social	Dotation : Conseil économique et social	0	500 000
190	Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication	Dotation : Pilotage et soutien aux services de la HAAC	0	424 258
421	Conseil supérieur de la magistrature	Dotation : Conseil supérieur de la magistrature	0	69 816
921	Commission nationale des droits de l'homme	Dotation : Commission nationale des droits de l'homme	0	487 923
CREDITS GLOBAUX			127 750 419	645 851 421
210	Ministère de l'économie et des finances	Dotations 1: Charges financières de la dette publique	0	160 715 509
		Dotations 2: Dépenses communes ordinaires hors transferts courants	0	333 685 492
		Dotations 2: Dépenses communes de transferts	0	23 700 000
		Dotations 3: Dépenses communes d'investissement	127 750 419	127 750 420
TOTAL GENERAL			140 022 972	685 447 348

Article 27 nouveau : Ouverture des autorisations d'engagement et de crédits de paiement pour le financement des dépenses d'investissement

Les montants des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) sur les investissements concourant à l'atteinte des objectifs de politiques publiques, au titre de l'exercice 2024, sont fixés respectivement à 964.136.708.000 FCFA et 600.758.345.000 FCFA.

Article 28 nouveau : Comptes spéciaux du Trésor

Au titre de l'exercice 2024, il est ouvert des crédits de paiement (CP) d'un montant de 5.861.152.000 FCFA sur les comptes spéciaux du Trésor constitués uniquement des comptes d'affectation spéciale.

CHAPITRE 2 : -DISPOSITION FINALE

Article 4 : Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent projet de loi qui sera publiée au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 16 décembre 2024



Victoire S. TOMEGA-H-DOGBE